

**Délibération n°2025-01-04**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Renouvellement et simplification du dispositif de financement du médiateur cinéma

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	13
Votants	71

**L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février 2025, à 18h00,** le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 04 février 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Aline Chevalier** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret Lambert	Pannetier Martine	à	Sébastien Devallière
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Repezza Guillaume	à	Dominique Miermont
Laurent Nathalie	à	Pierre Coutaud	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard
Padilla-Ratelade Marilou	à	Christophe Arfeuillère			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel ; Faugeron Guy (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly (représenté) ; Vimou Barbara.

**Délibération n°2025-01-04**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la compétence Culture de Haute-Corrèze Communauté ;*

*Vu la convention en cours entre l'association Coaequo et les cinémas d'Ussel, Meymac, Neuvic et Egletons pour le financement du poste de médiateur cinéma, arrivant à échéance le 28 février 2025 ;*

Considérant que le médiateur cinéma anime et contribue à la vie des quatre salles de cinémas d'art et d'essai du pays Haute-Corrèze Ventadour (les cinémas d'Egletons, Meymac, Neuvic et Ussel) à travers des animations variées à destination de différents publics (ciné-rencontres, ciné-débats, ciné-ateliers, ciné-contes, actions éducatives, etc.) ;

Considérant que le dispositif du médiateur cinéma est soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), et que son financement est assuré à hauteur de 65% par ces organismes, les 35% restants étant pris en charge par Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières ;

Considérant que la simplification du dispositif actuel permettrait d'optimiser la gestion financière et d'améliorer l'intégration du médiateur cinéma au sein du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une nouvelle convention entre Haute-Corrèze Communauté et l'association Coaequo pour le financement des 26,25% du poste de médiateur cinéma revenant à la collectivité ;
- **D'APPROUVER** l'adhésion annuelle de Haute-Corrèze Communauté à l'association Coaequo, avec un versement de cotisation à hauteur de 300 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tous documents nécessaires, ainsi qu'à engager toutes les démarches afférentes à sa mise en œuvre ;
- **DE VALIDER** les modalités de gouvernance suivantes, visant à renforcer l'implication de Haute-Corrèze Communauté dans l'accompagnement du médiateur cinéma :
  - Une présence du médiateur cinéma au siège de Haute-Corrèze Communauté pour renforcer les liens avec les équipes et faciliter les déplacements sur le territoire ;
  - L'animation de temps de coordination réguliers entre le médiateur et les cinémas concernés, favorisant la mutualisation d'animations et la création d'événements communs ;
  - L'implication du service communication de Haute-Corrèze Communauté pour améliorer la visibilité des actions du médiateur cinéma et de l'engagement communautaire dans ce dispositif ;
  - La possibilité d'intégrer les cinémas de Bort-les-Orgues et La Courtine dans ce dispositif, sous réserve de leur accord.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 13 février 2025**

Le Président,  
Pierre Chevalier

